



**Dettes**

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

**Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

**Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

**3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles**

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 10 ans.

**Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré cablage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans

- Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

**Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

**3.3. Contrats de location**

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple ou le Groupe est preneur, les paiements effectués [autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance] sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

**3.4 Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normalif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

**3.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

**3.6. Impôts différés**

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

**3.7. Coût du risque**

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances, les dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les décotes constatées lors d'une restructuration de créance. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations d'actifs, ainsi que les provisions pour litiges.

**3.8. Provisions**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

**NOTE 4 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Dépréciations d'actifs ;
- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur (valorisation) ;
- Provisions pour risques et charges.





7.8. Coût du risque

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>28 573</b>	<b>12 702</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 923	2 202
Provisions pour dépréciation des titres (hors risque de taux)	15 750	10 500
Provisions pour risques et charges	9 900	
<b>Reprise de provisions</b>	<b>791</b>	<b>13 371</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	791	2 371
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		11 000
<b>Variation des provisions</b>	<b>27 782</b>	<b>-669</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	785	
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>28 567</b>	<b>-669</b>

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31 Décembre 2014</b>	<b>500 000</b>			<b>677 017</b>	<b>10 769</b>	<b>1 187 784</b>	<b>7 300</b>	<b>1 195 086</b>
Capitaux propres clôture 31 décembre 2014	500 000			677 017	10 769	1 187 784	7 300	1 195 086
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-120 000		-120 000		-120 000
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2015				173 859		173 859		173 859
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					-7 700	-7 700		-7 700
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-7 700	-7 700		-7 700
Variation de périmètre							-7 300	-7 300
Autres variations[ écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N]				-754		-754		-754
<b>Capitaux propres clôture 31 Décembre 2015</b>	<b>500 000</b>			<b>730 122</b>	<b>3 069</b>	<b>1 233 191</b>		<b>1 233 191</b>
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2015	500 000			730 122	3 069	1 233 191		1 233 191
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-120 000		-120 000		-120 000
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2016				181 185		181 185		181 185
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					4 338	4 338		4 338
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					4 338	4 338		4 338
Variation de périmètre								
Autres variations				3 046		3 046		3 046
<b>Résultat de l'exercice au 31 décembre 2016</b>	<b>500 000</b>			<b>794 353</b>	<b>7 407</b>	<b>1 301 760</b>		<b>1 301 760</b>

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2016	31/12/2015
<b>1. Résultat avant impôts (A)</b>	<b>266 300</b>	<b>265 763</b>
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 262	13 174
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
5. +/- Dotations nettes aux provisions	9 900	[9 819]
6. +/- Quote -part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		
8. +/- Produits/charges des activités de financement	[75 708]	[63 739]
9. +/- Autres mouvements	[4 008]	[51 181]
<b>10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)</b>	<b>[56 553]</b>	<b>[111 565]</b>
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	[187 066]	[14 418]
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	[1 000 706]	[368 377]
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 080 632	[255 547]
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	[30 996]	848 772
15. - Impôts versés	[82 363]	[85 745]
<b>16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)</b>	<b>[220 500]</b>	<b>124 685</b>
<b>17. FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE ( Total des éléments A, B et C) (D)</b>	<b>10 754</b>	<b>278 882</b>
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	[4 861]	[18 792]
<b>21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( Total des éléments 18 à 20) (E)</b>	<b>[4 861]</b>	<b>[18 792]</b>
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	[120 000]	[120 000]
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
<b>24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT ( Total des éléments 22 et 23) (F)</b>	<b>[120 000]</b>	<b>[120 000]</b>
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
<b>26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)</b>	<b>[135 615]</b>	<b>140 090</b>
<b>COMPOSITION DE LA TRESORERIE</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>287 131</b>	<b>133 023</b>
28. Caisse, banque centrales, CCP[actif & passif]	180 740	7 764
29. Comptes [actif et passif] et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	106 390	125 259
<b>30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>151 516</b>	<b>273 113</b>
31. Caisse, banque centrales, CCP[actif & passif]	32 141	180 744
32. Comptes [actif et passif] et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	119 375	92 369
<b>33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>[135 615]</b>	<b>140 090</b>

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : banque d'affaires.

NOTE 11 : PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2013 à 2016 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 12 : GESTION DES RISQUES

I. PRESENTATION DU PROFIL DES RISQUES :

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risque sectoriel ;
- Risque pays ;
- Risque de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

**1. RISQUE DE CREDIT :**

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

**1-1 Politique et procédures d'octroi de crédit**

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit. A cet effet, CDG Capital dispose d'une méthode d'analyse du couple rendement/risque lié à chaque opération sollicitée, résultante principalement de l'indicateur de rentabilité ajusté par le risque (IRAPM). Cet indicateur obéit aux règles détaillées dans le Charte relative au dispositif d'Allocation des fonds propres et de pilotage Rendement/Risque, en sa version de référence de juillet 2014.

L'organisation globale du processus d'octroi d'un engagement repose ainsi sur le dispositif interne de gestion des dossiers d'engagement, décliné au niveau des procédures suivantes :

- Procédure de mise en place des engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des événements sur les engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

Ces procédures font également référence au Comité de Crédit ou « CdC » et au Comité des Grands Risques ou « CGR », en tant qu'instances décisionnelles en matière d'engagement.

Le CdC est une instance qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le CGR est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

**1-2 Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :**

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contreparties engagées avec la banque :

- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office). Ce processus est décliné comme suit :

- o Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR. Les éléments constitutifs du fond de dossier d'engagement sont insérés au niveau d'une check-list interne.
- o Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie.
- o Un dispositif de limites d'exposition calibré sur les notations internes et en respect des seuils prudentiels.
- o Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier.
- o Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés.
- o Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.

- Au niveau du segment des personnes physiques (PP) : le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

- Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné au management de la banque.

**1-3 Système de notation interne CDG Capital :**

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi des engagements et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue plus généralement un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

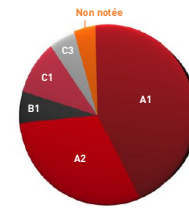
Elle représente l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuilles. Elle n'a pas pour objectif de se substituer à une décision de prise d'engagement qui nécessite une analyse approfondie du profil de risque de la contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises.
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour).
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projets et l'immobilier professionnel.

**o Focus sur le profil de notation des grandes entreprises :**

En incluant les expositions crédit et marché (titres de créances, de propriété et engagement de change), la répartition des engagements de CDG Capital sur les grandes entreprises par profil de notation se présente au 31 décembre 2016 comme suit :



Répartition des contreparties « Grandes Entreprises » par profil de notation au 31/12/2016

On notera une prédominance des contreparties GE dont la notation est qualifiée « Investment Grade ». Elles correspondent ainsi aux notes internes A1 (41%), A2 (30%) et B1 (6%) représentant 77% des engagements GE portés par l'établissement à fin décembre 2016.

**o Traitements des créances sensibles :**

L'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements assure l'identification, le suivi et la mise à jour des engagements sensibles auxquels la banque est exposée.

- L'identification des engagements sensibles s'opère essentiellement par les notations internes :

Nature engagement	Créances sensibles		Interprétation
	Classes de risque	Cotation	
Potentiellement Sensible	C1	Sain mais sensible	Qualité de risque volatile et vulnérable
Engagements sensibles (Liste de surveillance rapprochée)	C2	Sensible	Qualité de crédit faible
	C3	Très sensible	Risque élevé à la limite du défaut / crédit douteux

**o La révision des notations :**

Cet exercice est réalisé au moins une fois par an à la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte. Il s'agit pour l'essentiel d'indicateurs de basculement de rating listés par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et nécessitant la modification de la note de signature validée initialement par le CdC.

Un facteur d'alerte est par définition un élément qui met en doute la crédibilité de la contrepartie et sa capacité à honorer ses engagements futurs. L'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements a ainsi identifiée trois niveaux d'alerte susceptibles de provoquer un basculement de note interne (cf. notice technique relative à la gestion des créances sensibles, en sa version de référence).

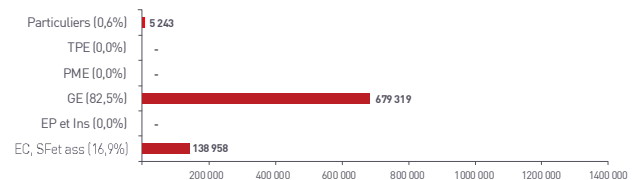
**o Traitement du recouvrement :**

Le processus de recouvrement de CDG Capital est porté par le Comité de recouvrement et du contentieux (CRC). Cette instance décisionnelle, animée par la Direction Juridique, examine :

- Les dossiers ayant enregistré un défaut de paiement au titre notamment des financements consentis (crédits impayés), des prestations (factures impayées) ou toute autre raison ou motif ;
- Les dossiers litigieux pour quelques motifs que ce soit ;
- Les provisions à constater.

**1-4 Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit :**

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci-dessous un aperçu de cette répartition au 31 décembre 2016 :



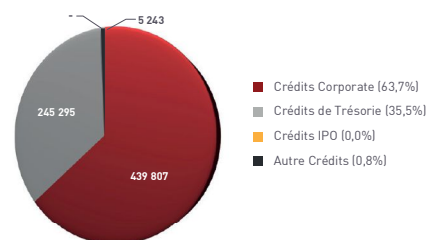
Répartition des engagements par classe de risque au 31/12/2016 (en KDH)

Il ressort de cette répartition une forte concentration des engagements sur deux profils de risques :

- Les grandes entreprises principalement via des crédits à l'équipement. Ces contreparties représentent 82,5% des engagements globaux de la banque.
- Les établissements de crédits, sociétés de financement et assimilées via essentiellement de prêts JJ (MAD et devises) / Rev Repo (MAD). Au 31 décembre 2016, ils représentent 16,9% des engagements globaux portés par les activités de Salle des Marchés de CDG Capital.

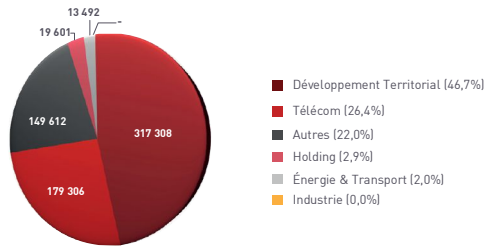
On note également l'absence structurelle de crédits accordés aux particuliers et aux contreparties PME-TPE.

Hors classification prudentielle, le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits corporate et les crédits de trésorerie. La situation des engagements au 31 décembre 2016 a été marquée par une prédominance structurelle des crédits corporate :



Répartition des engagements « activité de crédit » au 31/12/2016 (en KDH)

Pour ce qui est de la répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux, CDG Capital est exposé aux secteurs repris ci-dessous :



Répartition des crédits par secteurs d'activité au 31/12/2016 (en KDH)

1-5 Dispositif de couverture des risques :

o Evaluation et d'analyse des garanties :

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie) auxquels CDG Capital se trouve confrontée, la DGGR a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement, notamment lorsque la contrepartie est notée en « Non Investment Grade », il permet de cadrer les aspects suivants :

- Dresser la liste des garanties habituellement retenues par CDG Capital en couverture des engagements qui lui sont présentés ;
- Définir les grandes lignes de la politique de CDG Capital en matière de prise de garanties ;
- Présenter la méthodologie de calibrage des montants des sûretés financières ainsi que les bonnes pratiques de la place bancaire, en la matière ;
- Présenter la méthodologie d'évaluation (stress) des garanties détenues par la banque

o Techniques de réduction du risque de crédit :

Les techniques de réduction du risque sont dictées principalement par la réglementation en vigueur et sont couramment utilisées au sein de CDG Capital. Elles sont concernées par deux catégories : les sûretés réelles et personnelles.

La sûreté réelle étant une sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs.

La sûreté personnelle étant une sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

A noter que le calibrage des montants à retenir en couverture de l'exposition en risque de la banque est effectué conformément à la procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

2. RISQUE DE CONTREPARTIE :

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés, qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Ainsi, CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Ce suivi passe par un verrouillage renforcé de ces contrats cadres mais aussi à travers la tenue régulière d'un reporting interne dédié au risque de contrepartie.

Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné exclusivement à la Direction Générale.

3. RISQUE DE CONCENTRATION :

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filières de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition aux risques de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit et Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

Au 31 décembre 2016, aucune contrepartie n'excède les plafonds réglementaires fixés par Bank Al Maghrib et aucune concentration de risque sur des contreparties ne dépasse les plafonds internes groupe.

4. RISQUE SECTORIEL :

Le risque sectoriel mesure l'impact des conditions économiques et concurrentielles d'un secteur d'activité sur les créances ou sur l'activité de CDG Capital.

Ce risque est suivi moyennant des analyses sectorielles régulières produites et par la tenue fréquente d'un reporting interne dédié.

5. RISQUE PAYS :

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyse des environnements macro et micro économiques et politique du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

6. RISQUE DE MARCHE :

Le risque de marché représente le risque de pertes liées à la variation des paramètres de marché notamment :

- **les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions;
- **les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

Le contrôle et le suivi des risques de marché de CDG Capital s'articulent autour de quatre niveaux distincts mais complémentaires:

FRONT OFFICE	MIDDLE OFFICE	GESTION GLOBALE DES RISQUES	AUDIT INTERNE
Premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies d'investissement et des limites internes.	En charge du respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et intuitu personae fixées.	En charge de la calibration, de la mise à jour et suivi des limites internes, ainsi que du suivi des engagements. S'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Réalise les mesures et stress tests nécessaires sur les positions de marché.	Sa contribution consiste à réaliser des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle et de surveillance des risques de marché mis en place permet de répondre aux exigences suivantes

- Suivi permanent des positions et des résultats ;
- Contrôle des paramètres de marché utilisés dans le système d'information de la Salle des Marchés ;
- Définition des méthodes de valorisation et de mesure du risque ainsi que le calcul quotidien des indicateurs de risques de marché ;
- Suivi journalier du respect des limites établies pour chaque activité.

o Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché. L'indicateur VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de son évolution quotidienne, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés. De surcroît, le modèle permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et du développement stratégique de l'activité.

o Dispositif des limites internes

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- Encours des portefeuilles ;
- VaR (globale et par portefeuille) ;
- Encours par émetteur (Corporate, Banques, Institutionnels et OPCVM) ;
- Limites réglementaires de change ;
- Limites par opérateur.

Le suivi des limites fait l'objet d'un état quotidien de la consommation des limites d'encours, de concentration des émetteurs, de VaR et de sensibilité aux taux d'intérêt adressé à la DGGR et aux responsables des lignes-métiers.

En outre, un flash hebdomadaire est communiqué à la Direction Générale illustrant les expositions aux risques de marché ainsi que les résultats dégagés par activité.

Enfin, un reporting trimestriel plus exhaustif, établi par le Middle Office et validé par la DGGR récapitule l'utilisation des limites notifiées à chaque activité et fait état des éventuels dépassements enregistrés.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

La mise à jour des limites internes est cadrée par une procédure interne décrivant la méthodologie et la démarche suivies pour la révision, la mise en place ou la suppression d'une limite.

o Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

Calculés dans l'outil interne de VaR de CDG Capital, les stress tests visent à estimer la perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ceci s'appuie sur des scénarios historiques, des scénarios théoriques ou hypothétiques ainsi que des scénarios adverses :

- Les **stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observés sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de résultat enregistrés. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarios connus.
- Les **stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec le front office et les gestionnaires de portefeuilles. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques, de considérations socio-politiques ou autres.
- Les **stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Il s'agit de mettre en exergue les vulnérabilités des portefeuilles de CDG Capital parallèlement aux capacités de réaction ou d'ajustement dont elle dispose afin de permettre une prise de décision optimale.

Les différents scénarios de stress tests font l'objet de révisions régulières et leurs mises à jour sont validées dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

## 7. RISQUES STRUCTURELS DU BILAN :

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

De ce fait, la gestion du risque structurel de taux repose essentiellement sur l'analyse de la structure du bilan et du hors bilan par nature de taux (taux fixe/ taux variable), et vise la réduction du degré d'exposition aux variations du taux d'intérêt au vu de maîtriser la sensibilité sur le résultat prévisionnel et les fonds propres de la banque.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les gaps cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- la chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- l'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux
- la sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, outre son caractère réglementaire, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités. CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire du LCR.

Le comité Asset and Liabilities Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress test appliqués.

## 8. RISQUES OPÉRATIONNELS

Au cours des dernières années, CDG CAPITAL a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

Conformément aux orientations de la politique de Gestion Globale des Risques, CDG Capital s'est dotée d'une Politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

### o Procédures opérationnelles

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

La définition des procédures et leur validation se base sur les meilleurs standard en la matière, ce qui assure une meilleure définition des tâches et une corrélation optimale avec les risques inhérents à chaque processus.

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels

### o Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
  - Sécurité réseau ;
  - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

### o La surveillance des pertes internes :

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG CAPITAL, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels : - de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ; - de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ; - d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ; - de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

## 9. PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (PCA)

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire. La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarios de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité. Depuis l'implémentation du PCA en 2013, CDG CAPITAL a mis en place un dispositif de maintien des conditions opérationnelles afin d'assurer la fiabilisation des installations et de pérenniser le bon fonctionnement du PCA.

En 2016 CDG CAPITAL a initié une nouvelle vision de la continuité de l'activité, en mettant en place les moyens nécessaires pour atteindre les meilleurs niveaux de performances et aussi d'intégrer le management de la continuité dans les fondamentaux des métiers de la banque.

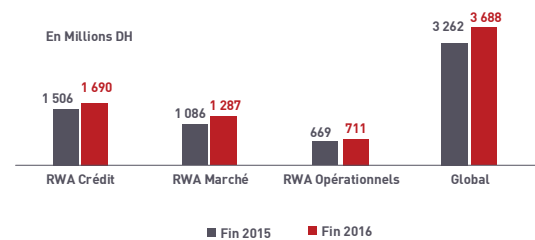
## II. GESTION DU CAPITAL :

Les modalités de détermination des fonds propres prudentiels de CDG Capital sont fixées par les dispositions de la circulaire N° 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative aux fonds propres des établissements de crédit.

Les fonds propres prudentiels de CDG Capital arrêtés au 30/12/2016 s'établissent à 635 Mdhs, et continuent d'assurer un coussin confortable en vue du maintien d'un bon profil de solvabilité.

Il est à signaler que les fonds propres de CDG Capital sont principalement constitués de fonds propres de base de catégorie 1. L'exigence en fonds propres globale de CDG Capital couvre les risques de crédit, de marché et opérationnel, et elle est déterminée selon les approches suivantes :

- Approche avancée : au titre des risques de marché conformément aux dispositions de la circulaire N° 08/G/2010. CDG Capital procède au calcul de l'exigence marché via son modèle interne de Value at Risk homologué par Bank Al Maghrib en 2013.
- Approche Standard : au titre des risques de crédit conformément aux dispositions de la circulaire N° 26/G/2006.
- Approche Indicateurs de base : au titre des risques opérationnels conformément aux dispositions de la circulaire N° 24/G/2006.



L'exigence en fonds propres globale au titre de l'année 2016 reflète principalement l'évolution des activités de marché au sein de CDG Capital, notamment le développement de la poche change à terme.

Le ratio de solvabilité arrêté au 30/12/2016 atteint 22,56% (tier one). CDG Capital possède ainsi un excellent profil de solvabilité et une marge significative de prise de risque.



**GROUPE CDG CAPITAL**  
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION**  
**PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CDG Capital et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.301.760, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 181.185.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 14 mars 2017

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
47, rue Allal Ben Abdellah  
Tél : 0522 423 423 Fax : 0522 22 22 66 70  
**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Bd. Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél : 0522 423 423 (L.G)  
Fax : 0522 423 400  
**Abdou Souleye Diop**  
Associé Gérant

**CDG CAPITAL S.A**  
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION**  
**PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CDG Capital S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.222.163, dont un bénéfice net de KMAD 170.120, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital S.A arrêtés au 31 décembre 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 14 mars 2017

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
47, rue Allal Ben Abdellah  
Tél : 0522 423 423 Fax : 0522 22 22 66 70  
**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Bd. Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél : 0522 423 423 (L.G)  
Fax : 0522 423 400  
**Abdou Souleye Diop**  
Associé Gérant